

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 24 JUIN 2025
COLLEGE COLLECTE

Objet : Déchetterie d'Ychoux : modification du nombre d'agents affectés et changement d'horaires d'ouverture au public à partir du 1^{er} septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de juin à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25.

Quorum : 13.

Présents : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Laure PINCE, Carmen THIEROT, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Alain SESCOUSSE, Éric SOULES, Vincent VILLENAVE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Dominique HARDY, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Patricia CASSAGNE remplacée par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Adrien FERE remplacé par Monsieur Alain SESCOUSSE, Monsieur Patrick FRAGNEAU remplacé par Monsieur Vincent VILLENAVE, Monsieur Fabien LAINE remplacé par Madame Carmen THIEROT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 8.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHERS et Titouan DAUDIGNON,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Philippe CUBILIER, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène BOUSQUET

Date de convocation et d'affichage : 17 juin 2025



Délibération n°2025-35

Objet : Déchetterie d'Ychoux : modification du nombre d'agents affectés et changement d'horaires d'ouverture au public à partir du 1^{er} septembre 2025

Madame Julie FARBOS, Directrice, présente le constat suivant :

L'étude d'optimisation du service public des déchets en cours de réalisation, a permis lors de la phase diagnostic, de mettre en exergue le nombre de visiteurs par site, par heure et par agent, sachant que le nombre admissible se situe entre 15 et 20 visiteurs, pour fournir un service de qualité aux usagers.

La déchetterie d'Ychoux dispose de 2 agents d'accueil, soit un nombre de visiteurs par heure et par agent, à hauteur de 4. En comparaison, la déchetterie de Parentis-en-Born accueille 25 visiteurs par heure.

Fréquentation 2024

Déchetterie	Nombre d'agents affectés	Nombre de visiteurs en 2024	Moyenne de visiteur par jour d'ouverture	Nombre de visiteurs moyen MINI par jour	Nombre de visiteurs moyen MAXI par jour	Nombre de visiteurs par heure et par agent
YCHOUX	2	16 200	64	41	105	4
PARENTIS EN BORN	1	43 340	173	96	358	25

Elle indique que la bonne gestion du site d'Ychoux nécessite la manipulation d'un engin de manutention, tâche délicate en présence des usagers (en matière de sécurité et d'accueil de l'utilisateur pour un bon geste de tri).

Madame Julie FARBOS informe les délégués qu'un test a été réalisé dans le courant du mois de mai avec un seul agent sur le site d'Ychoux, au vu du peu de fréquentation de la déchetterie qui ne nécessite pas deux agents et la manipulation de l'engin a été effectuée entre 12h et 12h30 (moins de fréquentation) et entre 17h et 17h30. Ce test a été concluant.

Il est proposé d'affecter un seul agent à la déchetterie d'Ychoux, avec 2 créneaux journaliers pour l'utilisation de l'engin de manutention :

- Entre 12h et 12h30 (peu de visiteurs sur ce créneau)
- Entre 17h et 17h30

L'autre agent sera affecté à des missions de remplacement ou de renfort sur les autres déchetteries. Puis, dans un second temps, il pourra être affecté à la déchetterie de Parentis-en-Born après création d'un 2^{ème} poste, ce site nécessitera la présence d'un deuxième agent une fois la réhabilitation réalisée.

il est proposé de fermer la déchetterie d'Ychoux à 17h00 au lieu de 17h30, tous les jours d'ouverture à partir du 1^{er} septembre 2025, afin de permettre à l'agent de manipuler l'engin de manutention en toute sécurité et sans coactivité.

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 10 juin 2025,

VU l'avis unanimement défavorable du Collège des représentants du personnel du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2025, en accord avec l'affectation d'un seul agent à la déchetterie d'Ychoux et le changement d'horaires mais contestant l'affectation du second agent sur d'autres déchetteries que Parentis en remplacement,



VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2025, saisi pour une deuxième présentation du point après le vote unanimement défavorable du Collège des représentants du personnel du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2025,

Le Comité syndical - Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** un seul agent d'accueil à la déchetterie d'Ychoux,
- **AFFECTE** le second agent d'accueil de la déchetterie d'YCHOUX, sur des missions de remplacement ou de renfort sur les autres déchetteries
- **APPROUVE** la fermeture au public la déchetterie d'Ychoux à 17 h 00 à partir du 1^{er} septembre 2025, pour permettre à l'agent d'accueil de manipuler l'engin de manutention en toute sécurité et sans coactivité,
- **APPLIQUE** les dispositions de la présente délibération après transmission aux services de l'Etat et publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.